

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**1.a – FINANCES : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024.**

Le Compte de Gestion de l'exercice 2024 est le document qui retrace les mouvements financiers de l'année établi par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Hayange.

Le Compte de Gestion est en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2024. Il n'appelle donc ni observation, ni réserve.

Résultats exercice 2024	Section Fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des sections
Dépenses	2 094 436.23 €	481 472.42 €	2 575 908.65 €
Recettes	2 639 684.45 €	1 292 519.64 €	3 932 204.09 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>545 248.22 €</b>	<b>811 047.22€</b>	<b>1 356 295.44€</b>
Résultat reporté	1 059 096.86 €	-905 817.58 €	153 279.28 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 604 345.08 €</b>	<b>-94 770.36 €</b>	<b>1 509 574.72 €</b>

Le Conseil Municipal,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances,

**CONSIDERANT** par ailleurs que le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune de Bousse établi par le Service de Gestion Comptable d'Hayange est conforme au compte administratif correspondant,

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du budget principal de la Commune de Bousse pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	19	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**1.b – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024.**

Monsieur le Maire précise aux membres présents, que le Budget étant un document prévisionnel, c'est le Compte Administratif qui permet de retracer le bilan financier de l'année écoulée. Ce document est établi par les services municipaux et doit être en totale conformité avec le Compte de Gestion de la Trésorerie.

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 (nomenclature M57) :

	<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	3 486 932.86 €	2 094 436.23 €	2 245 889.04 €	481 472.42 €
Recettes	3 486 932.86 €	2 639 684.45 €	2 245 889.04 €	1 292 519.64 €
<b>Résultat 2024</b>		<b>545 248.22 €</b>		<b>811 047.22€</b>
Résultat reporté		1 059 096.86 €		-905 817.58 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 604 345.08 €</b>		<b>-94 770.36 €</b>
Restes à réaliser Dépenses investissement 2024				105 000.00 €
Restes à réaliser Recettes investissement 2024				69 700.00 €
Solde des Restes à réaliser 2024				-35 300.00 €

Le Conseil Municipal,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le cinq mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**1.c – FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024.**

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la Commune de Bousse présentent pour l'année 2024 :

- Un excédent de fonctionnement de 1 604 345.08 €
- Un déficit d'investissement : - 94 770.36 €

Considérant par ailleurs, le solde des restes à réaliser (RAR) établi comme suit :

RAR dépenses 2024 : 105 000.00€

RAR recettes 2024 : 69 700.00 €

Solde RAR 2024 : -35 300.00 €

Le solde de la section d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser, s'élève donc à - 130 070.36 €.

Ce résultat étant déficitaire, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture intégrale du besoin de financement de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068 de la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé).

Aussi, l'excédent de fonctionnement reporté à inscrire au R002 est établi à 1 474 274.72 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement du budget principal soit 1 604 345.08 € comme suit :

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 130 070.36 € (*part de l'excédent de fonctionnement qui couvre obligatoirement le besoin de financement de la section d'investissement*)

002 – Résultat de fonctionnement reporté : 1 474 274.72 €

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le cinq mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier en date du vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**1.d – FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2025.**

Chaque année, la Commune vote les taux des impôts locaux qu'elle perçoit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires
- Taxes foncières (bâti et non bâti)

Rappel des taux appliqués depuis 2019 :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 14,17 %
- Taxe sur le foncier bâti : 33.01 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 96,50 %

Monsieur le Maire propose de reconduire ces taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

**VU** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **DE FIXER** pour l'exercice 2025 les taux d'imposition communaux comme suit :
  - ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14.17 %
  - ✓ Taxe sur le foncier bâti : 33.01 %
  - ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 96.50 %
  
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire
  - ✓ de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - ✓ de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**1.e – FINANCES : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025.**

Le Conseil Municipal,

Après présentation du budget primitif pour l'année 2025 et compte tenu de l'affectation du résultat 2024,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

➤ **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT (dont les restes à réaliser 2024)</b>
Dépenses : 3 954 458.72 €	Dépenses : 2 300 370.36 €
Recettes : 3 954 458.72 €	Recettes : 2 300 370.36 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**1.f – FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025.**

Consciente du rôle important joué par les associations dans la vie de la Commune, la Ville de Bousse apporte son soutien aux associations par la mise à disposition de différentes ressources : logistiques, matérielles et financières.

D'un point de vue financier, la Commune octroie en effet, chaque année, des subventions aux associations.

Ces subventions peuvent être octroyées annuellement au titre du fonctionnement général de l'association ou de façon ponctuelle pour des projets particuliers par l'octroi de subventions exceptionnelles.

Dans le cadre du financement annuel, les associations sont invitées dans ce cadre, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la mairie. Ce dernier est étudié par la Commission « Associations sportives, animations et associations culturelles » qui émet un avis.

Il revient ensuite au Conseil Municipal de délibérer afin d'attribuer des subventions aux différentes associations qui participent à la vie communale.

Il est précisé que les conseillers municipaux intéressés, c'est-à-dire membres du comité d'une association ou en position de responsabilité dans l'une d'elles, ne doivent pas participer au vote, qu'il s'agisse du vote d'attribution en Conseil Municipal ou lors des travaux préparatoires en commission.

Le Conseil Municipal,

**VU** l'avis favorable de la Commission « Associations sportives, animations et associations culturelles »,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'ATTRIBUER et de VERSER** les subventions au titre de l'année 2025 comme indiqué ci-dessous :

Associations	Subventions 2025
Amicale Uckangeoise des préretraités et anciens préretraités (AUPAP)	200 €
Association des donneurs de sang	400 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 €
A.S.S.E. "Les Saules"	1 600 €
Association des Chorales de Bousse	400 €
Vie à Bousse	400 €
Canoë Kayak Club Bousse-Hagondange	1 700 €
Entente Sportive de Handball Bousse-Luttange-Rurange	3 200 €
JSB Football	6 500 €
Tai Chi Jodo	200 €
Moov N'Boost	200 €
Association de Pêche "La Sandre"	600 €
Judo	400 €
Kung Fu	2 300 €
Association des Parents d'élèves	1 100 €
Bousse Anim'	1 000 €
FCPE de Guénange	100 €
Amicale des Anciens de la C.S.R.	800 €
Courir à Bousse	800 €
Gym-club	2 000 €
La Pétanque Boussoise	1 000 €
Tennis Club	1 300 €
Ecole de musique	18 000 €
Association du Vallon Fleuri	200 €
L'Atelier de Bousse	1 000 €
Aux P'tits Bonheurs de Manon	300 €
Souvenir Français	200 €

**Pour l'Association Courir à Bousse** : Julie WEYDERS et André MYOTTE-BOQUET n'ont pas pris part au vote.

**Pour le Gym-Club** : Renée REINHARDT et LAURENT Maryse n'ont pas pris part au vote.

**Pour la Pétanque Boussoise** : Marcel BECKER n'a pas pris part au vote.

**Pour l'Association Les Jardiniers de Bousse** : Marie Anne LEFORT n'a pas pris part au vote.

**Pour l'Amicale des Anciens de la C.S.R.** : Marcel BECKER n'a pas pris part au vote.

**Pour la Jeunesse Sportive de Bousse** : Stéphane MEREL-BRESSY n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leitia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**1.g – FINANCES : SORTIE AU PARC AXTERIX – DETERMINATION DES TARIFS.**

En lien avec le Conseil Municipal des Jeunes, Monsieur le Maire propose comme chaque année, d'organiser une sortie à destination des adolescents boussois à la fin du mois d'août.

Organisée cette année au Parc Astérix, il convient de définir les tarifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

➤ **DE FIXER** les tarifs pour les participants à cette journée comme suit :

- ✓ Membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et élus accompagnateurs : 40€
- ✓ Jeunes de moins de 18 ans résidant à Bousse, non membres du CMJ : 75€
- ✓ Autres participants : 85€.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 057-215701020-20250403-DEL202504010-DE

➤ **DE PRECISER** que l'encaissement des tarifs appliqués aux participants se fera par le biais de la régie « manifestations diverses ».

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 057-215701020-20250403-DEL202504010-DE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**2.a – AFFAIRES GENERALES : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DYNAMISATION DU CŒUR  
DE VILLE.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la stratégie d'aménagement et de dynamisation de la Commune de Bousse, la requalification ainsi que la revitalisation du centre ancien est identifiée comme un secteur à enjeux.

En outre, il s'agit de redonner une attractivité au cœur de ville situé de part et d'autre de la place de la République, de la rue des Ecoles et de la rue des Chenevières, en poursuivant les objectifs suivants :

- Maîtriser le développement d'un secteur stratégique, bourg centre de la Commune.
- Contribuer à la création de logements sur la Commune dans un contexte de pression foncière induite notamment par la proximité avec le Luxembourg.
- Instaurer une mixité sociale.

Aussi, eu égard à la complexité du plan des propriétés et afin d'éviter la Commune a affirmé par délibération en date du 16 mars 2023 son intérêt public et ainsi, de s'engager dans une action volontariste, avec notamment un rachat de parcelles.

Une première étude de stratégie foncière menée par l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPF-GE), en lien avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan démontre en outre, que le secteur place de la République et rue des Ecoles à Bousse constitue un périmètre à enjeux pour le territoire, et présente pour l'ensemble de ce secteur, deux propositions d'aménagement et de programmation portant sur la création de logements (maisons individuelles et habitats collectifs).

Poursuivant cette démarche, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Moselle, a été missionné par la Commune afin d'étudier en particulier, l'aménagement des terrains nus dits « dents creuses » identifiés sur le secteur de cœur de ville, à savoir les parcelles suivantes, situées rue des Ecoles :

Commune	Référence cadastrale	Adresse	Contenance(m <sup>2</sup> )	Propriétaire principal
BOUSSE	020079	RUE DES ECOLES, BOUSSE	24	M FROUMOUTH DANIEL
BOUSSE	020200	RUE DES ECOLES, BOUSSE	726	M FROUMOUTH DANIEL
BOUSSE	020202	RUE DES ECOLES, BOUSSE	775	M FROUMOUTH DANIEL

Le Conseil Municipal,

**VU** l'étude de stratégie foncière menée en 2022 par l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPF-GE) sur le territoire de l'Arc Mosellan dressant un programme d'actions foncières, étant précisé que le centre ancien de la Commune de Bousse est identifié parmi les sites communaux à enjeux,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2023 approuvant l'intérêt d'une initiative publique concernant l'aménagement et la requalification du cœur ville de la Commune de Bousse compris dans le tissu urbain existant,

**VU** l'étude réalisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Moselle portant sur l'aménagement des parcelles cadastrées section 2 n°79,200 et 202,

**CONSIDERANT** l'intérêt :

- ✓ de définir une stratégie de maîtrise foncière,
- ✓ de contribuer à la création de logements,
- ✓ de trouver un équilibre entre extension urbaine et requalification d'espaces compris dans le tissu urbain existant,
- ✓ de maîtriser le développement des secteurs à enjeux dans la Commune,

Après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **DE REAFFIRMER** l'intérêt d'une initiative publique concernant l'aménagement et la requalification du cœur de ville de la Commune de Bousse compris dans le tissu urbain existant ;
- **D'APPROUVER** le principe d'un aménagement portant sur la création de logements et possiblement sur l'instauration d'un habitat intergénérationnel ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre les démarches liées à ce projet d'aménagement afin de préparer et d'initier les modalités de mise en œuvre opérationnelle.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	19	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le trois avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;  
WARTER Bernard ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ; NEVEUX Jérémy ;  
MEREL-BRESSY Stéphane ; BOUCHET Joël ; SEVRAIN Dominique ;  
LARSONNIER Franck  
MMES. REINHARDT Renée ; WEYDERS Julie ; LEFORT Marie Anne ; LAURENT Maryse ;  
CIPOLLETTA Magali ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine

**ABSENTES EXCUSEES** : MMES. BLASZCZYK Véronique ; ERNST Sophie

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; FEART Emy

**PROCURATIONS DE** : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre  
Mme ERNST Sophie pour Mme WEYDERS Julie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine BERTOLINO

**2.b – AFFAIRES GENERALES : MOTION – MAINTIEN DU POSTE DE CONSEILLER AUX DECIDEURS  
LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'ARC MOSELLAN**

Le 1er janvier 2021, la fermeture de la trésorerie de Metzervisse a entraîné la suppression d'un service public de proximité.

Les élus locaux perdaient un interlocuteur majeur dans le bon fonctionnement des communes, de l'intercommunalité et des syndicats.

Pour compenser cette fermeture, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle (DDFIP) a mis en place un conseiller aux décideurs locaux (CDL), interlocuteur privilégié chargé d'accompagner les collectivités au quotidien.

Ce poste de CDL est dédié au périmètre de la CCAM et rattaché au service de gestion comptable (SGC) d'Hayange.

Ses missions sont très importantes car elles relèvent du :

- **Conseil budgétaire et comptable** (conseil à l'élaboration budgétaire des risques, information sur les nouveautés...);
- **Conseil en matière de dépenses et de recettes** (promotion de la dématérialisation, restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense, conseil en optimisation du recouvrement, rationalisation de l'organisation des régies ...);
- **Conseil financier et fiscal** (réalisation et présentation des analyses financières, recherche de solutions de cofinancement, simulations fiscales ...);
- **Conseil économique et patrimonial** (conseil sur des projets d'investissement, travail sur l'actif des collectivités avec le SGC...);

Dans le cadre du comité de suivi du réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle (DDFIP), les élus ont été informés des propositions de réorganisation des postes de conseillers aux décideurs locaux au 01/01/2026.

Pour le Nord Mosellan, il est proposé la suppression d'un poste existant, en précisant que cette réorganisation découle de la fusion des agglomérations du Val de Fensch et de Thionville. Le nouveau périmètre d'intervention de notre CDL serait ainsi élargi à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, passant de 26 à 48 communes.

La mise en œuvre de ce projet dégraderait une nouvelle fois la qualité du service que l'Etat apporte aux Collectivités locales.

Pourtant le soutien des services de l'Etat est essentiel pour assurer un bon fonctionnement dans les processus budgétaires et financiers en particulier dans les communes rurales.

Le rôle du CDL a d'ailleurs été essentiel pour résoudre les problèmes importants rencontrés lors de la mise en place de la nouvelle organisation et du rattachement de la CCAM au SGC de Hayange.

Aujourd'hui, l'activité de notre CDL est forte avec 26 communes, la plupart très rurales, sans oublier la CCAM et les syndicats intercommunaux.

Une fusion des périmètres d'intervention du CDL avec le territoire de la CCCE ne permettra pas de maintenir la qualité du service que nous attendons, et dont nous avons besoin. Les élus ont d'ailleurs salué le travail de notre CDL lors d'une récente enquête de satisfaction.

**Les élus locaux ne comprennent pas cette volonté permanente de l'Etat de supprimer les postes de proximité pourvus par des interlocuteurs connus, qui se déplacent sur le terrain et résolvent les problèmes du quotidien par leurs compétences et leurs connaissances des rouages de l'Administration.**

**Les élus locaux ne comprennent pas non plus les réorganisations permanentes et l'instabilité qui nuisent grandement à l'efficacité et à la compétitivité de notre pays.**

Il est d'ailleurs paradoxal de vouloir supprimer des postes de CDL alors qu'un récent rapport sénatorial a souligné que sur les 1200 postes de CDL prévus lors de leur création, moins de 1000 sont effectifs à ce jour. Le même rapport insiste également sur le fait « *qu'il ne faut pas négliger les communes rurales, souvent les moins à même de disposer d'une expertise technique suffisante en interne* ».

Enfin, la date envisagée pour cette suppression est mal choisie, à la fois pour les Conseils Municipaux où les nouveaux élus auront besoin d'aide et de règles administratives et comptables.

En résumé, par cette motion, le Conseil Municipal demande :

- La stabilité et de la proximité dans l'organisation des services de l'état ;
- Que l'Etat continue à assurer des missions de soutien, en particulier aux communes rurales ;
- Le maintien d'un poste de CDL à temps complet sur le périmètre géographique de la CCAM.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** cette motion de censure relative au maintien du poste de conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de l'Arc Mosellan.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'adresser au Préfet de la Moselle et au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 4 avril 2025



Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK,